

# **Rapport sur la consultation du public**

*Du 17 janvier au 17 février 2020*

Registre des observations et prise en compte par Thonon Agglomération

## Objet de la consultation

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est soumis à évaluation environnementale. Une procédure de consultation du public par voie électronique et papier a été organisée pour recueillir les avis de la population sur le contenu du projet de PCAET de Thonon Agglomération, et ce en application des dispositions de l'article L123-19 du code de l'environnement.

## Présentation du projet

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porte la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire en réponse aux enjeux du changement climatique et vise ainsi plusieurs finalités :

- Atténuation : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des gaz à effet de serre, en encourageant le développement des énergies renouvelables ;
- Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préservation de la qualité de l'air.

Les 11 documents ci-dessous ont été mis à disposition du public :

- Le diagnostic territorial, présentant l'état des lieux des enjeux énergie-climat, qualité de l'air, et adaptation au changement climatique du territoire ;
- La stratégie territoriale de transition énergétique, fixant les objectifs opérationnels en réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- Le programme d'actions 2020-2026, traduisant concrètement l'engagement de l'ensemble du territoire à travers la mise en œuvre opérationnelle de 38 actions permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie ;
- L'évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique évaluant la prise en compte de l'environnement par le plan climat ;
- Le rapport de présentation faisant la synthèse du plan dans son ensemble ;
- Les résultats de l'enquête citoyenne, l'avis citoyen, la synthèse de l'atelier participatif et la synthèse du groupe de travail du Conseil de Développement sur l'alimentation et les circuits courts retraçant les différentes étapes de concertation menées au fil de l'élaboration du PCAET ;
- L'avis favorable du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatif au projet ;
- L'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes relatif au projet.

La stratégie du PCAET de Thonon Agglomération se décline autour des quatre axes ci-dessous :

- 1- Un territoire à énergie positive ;
- 2- Un territoire résilient et innovant ;
- 3- Un territoire mobilisé ;
- 4- Une collectivité éco-exemplaire.

## **Déroulement de la consultation et moyens d'information**

La consultation du public s'est déroulée du 17 janvier au 17 février 2020. Le projet a pu être consulté en version dématérialisée via le registre dématérialisé en ligne ainsi qu'en version papier dans chacun des deux sièges de Thonon Agglomération.

Concernant l'information du public, un affichage a été mis en place dans les deux sièges de Thonon Agglomération. Un communiqué a également été envoyé à la presse locale. Ainsi, deux articles ont été publiés : un dans le Messenger et un autre dans le Dauphiné Libéré. En outre, un courriel d'information a été envoyé à certains acteurs relais du territoire, notamment des organismes publics, des associations ainsi qu'aux membres du Conseil de Développement.

## Registre des observations du public sur le projet de PCAET

*Consultation du publique du 17/01/2020 au 17/02/2020*

Auteur	Observations
<p>BREARD Jean-Marc 21 route des Frégates 74500 Margencel 23/01/2020 15:39 <a href="mailto:jeanmarcbreard@sfr.fr">jeanmarcbreard@sfr.fr</a></p>	<p>Bonjour, Il me semble que la problématique de la pollution lumineuse devrait être mieux prise en compte. Cet aspect est important pour la biodiversité (2<sup>ème</sup> cause de mortalité des insectes derrière les pesticides, impact indirect sur les insectes diurnes par l'atteinte de plantes qui leurs sont utiles mais pollinisées par les insectes nocturnes, impact global sur la faune : batraciens, oiseaux...). Dépense énergétique importante due à l'éclairage public. Il est actuellement démontré que cet éclairage n'améliore ni la sécurité routière (c'est même le contraire), ni la sécurité des biens. Il me parait donc important que dans le cadre du PCAET, les pratiques d'extinction nocturne soient généralisées, harmonisées et que les réglementations en vigueur sur l'éclairage des vitrines, devantures et affichage publicitaires soient mieux respectées et conformes à la protection de l'environnement.</p>
<p>PARQUET Alain 1 Chemin du Plantez 74140 Messery 11/02/2020 15:54 <a href="mailto:alain.parquet@orange.fr">alain.parquet@orange.fr</a></p>	<p>Je constate que la nuisance du bruit émise par les avions lors de leur décollage et atterrissage à Genève n'est pas citée dans ces rapports. Cette nuisance frappe principalement les communes d'Yvoire, Nernier, Messery, voire Chens-sur-Léman. Ci-joint l'exposition suivi d'un débat citoyen sur un nouveau concept énergétique à Messery en date du 10/05/2019</p>
<p>Anonyme 13/02/2020 11:35</p>	<p>A l'heure où l'on parle écologie, protection de la nature, gaz à effet de serre et j'en passe, à quoi va servir une autoroute qui permettra aux gens de rouler plus vite sur quelques kilomètres (et s'acquitter du montant du péage) et se retrouver dans des bouchons aux extrémités ? Ce sera encore plus de bruit pour les populations adjacentes au projet, plus de pollution dans une région déjà touchée (la pollution reste-t-elle sur l'autoroute qui mène à la vallée blanche ? plusieurs pics de pollution ont été signalés sur l'autoroute Annemasse-Lyon-Paris) On va détruire encore plus de faune et de flore alors que l'on détruit déjà ces espèces et notre beau paysage par des carrières... De plus, le projet ne semble pas réaliste dans les mesures, le tracé, les "protections anti-bruit"... Développons les transports en commun (trains, bus, covoiturage en plus du Léman Express) vers d'autres destinations que la Suisse pour les habitants, ce sera moins de trafic sur la route pour les vacanciers qui viendront visiter une région (peut-être) préservée.</p>
<p>ARRAGAIN Jean-François <b>En qualité d'administrateur référent pour les dossiers d'urbanisme et l'aménagement du territoire de France Nature Environnement Haute-Savoie</b> 75 chemin des Choseaux</p>	<p>Bonsoir, Je vous prie de trouver dans le document associé ci-joint les observations de France Nature Environnement Haute-Savoie. <i>Pièce jointe en annexe 1</i></p>

<p>74290 Menthon Saint-Bernard 13/02/2020 17:39 <a href="mailto:jfarragain@yahoo.fr">jfarragain@yahoo.fr</a></p>	
<p>GENTRIC CLET Noël <b>En qualité de Président de la section Chablais de l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie (UFP74)</b> 3603 route du col de Cou 74420 Burdignin 14/02/2020 17:34 <a href="mailto:clet.gentric@orange.fr">clet.gentric@orange.fr</a> 06 08 25 84 83</p>	<p>Je m'étonne que l'UFP74 n'ait pas été associée à cette réflexion, quand je lis dans la présentation que : "L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération se termine. Le projet, qui a été coconstruit avec les acteurs du territoire, a fait l'objet d'une large concertation" je reste circonspect.</p> <p>Je pense que l'intérêt de la forêt n'a pas été bien perçu lors de cette étude, l'Union des Forestiers aurait aimé participer à ces travaux, nous avons beaucoup de choses à vous dire à ce sujet et nous aimerions vous rencontrer avant que vous ne terminiez cette étude.</p> <p>Je vais me rapprocher du CRPF AURA (Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes) qui à ma connaissance n'a pas non plus participé à cette étude alors que sa raison de vivre est la forêt et nous allons étudier le Plan Climat Air Energie Territorial pour pouvoir vous indiquer tout ce qui a pu être omis dans le Plan.</p> <p>Je reste à votre disposition pour un rendez-vous de façon que nous puissions échanger sur ce sujet important.</p> <p>Bien cordialement</p>
<p>VERON Lina 9 rue des Crêts 74200 Allinges 15/02/2020 13:16 <a href="mailto:l.veron@wanadoo.fr">l.veron@wanadoo.fr</a></p>	<p>Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avancez. Comment peut-on prétendre diminuer notre impact sur l'environnement alors que vous prévoyez de rajouter une autoroute, comme s'il n'y en avait pas assez !!! Pour ma part je souhaiterais que l'on construise de grands parkings bon marché aux abords des gares et que la région apporte une participation pour diminuer le coût du CEVA. Le train est LA VRAIE SOLUTION pour le Chablais et notre planète.</p>
<p>WEISSENBACHER Elise <b>En qualité de technicienne forestière Chablais-Vallée Verte du Centre Régional de la Propriété Forestière</b> 17/02/2020 10:25 <a href="mailto:elise.weissenbacher@crpf.fr">elise.weissenbacher@crpf.fr</a></p>	<p>Bonjour,</p> <p>Vous pourrez trouver ci-joint les remarques du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) concernant ce projet de PCAET.</p> <p>Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire ou pour en discuter lors d'une rencontre.</p> <p>Cordialement</p> <p><i>Pièce jointe en annexe 2</i></p>
<p>PFLIEGER Géraldine <b>En qualité de Présidente du SIAC</b> 23 grande Rue 74200 Thonon-les-Bains 17/02/2020 17:14 <a href="mailto:technicienforets@siac-chablais.fr">technicienforets@siac-chablais.fr</a></p>	<p>Je vous prie de trouver dans le document associé ci-joint les observations du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.</p> <p>Cordialement</p> <p><i>Pièce jointe en annexe 3</i></p>
<p>Anonyme 17/02/2020 18:22</p>	<p>Cette démarche est capitale pour l'avenir de notre territoire et les documents générés manifestent une énergie d'action et un engagement important de la collectivité... qui est en soit</p>

	<p>composé de citoyens ! Alors, au regard des fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi laisser en dernier le fonctionnement internet éco-responsable au quotidien ?</li> <li>- Rester légers sur des évidences majeurs comme les problématiques liées au phytosanitaires (dont les conséquences sont prouvées et si larges)... ce qui est incongrue avec la fiche action suivant (gestion pérenne de l'eau).</li> </ul> <p>_ Se fixer des objectifs timides : 22 dossiers de rénovation de logement par an (sur l'ensemble de l'agglomération ??)</p> <p>Après tri et lecture des fiches sur les thématiques plus proches à mes centres d'intérêt et connaissances, la sensation qui me reste est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des longs discours, qui font recueil d'une bonne partie de l'expression citoyenne par la démarche participative, mais restent dans un langage très institutionnel (soutenir, évaluer...). Peu de traduction en actes.</li> <li>- Au regard du graphique des enjeux, les dimensions "enjeu social" et "adaptation au changement climatique" très faiblement estimées par rapport à mon ressenti (et ose dire à celui des citoyens concernés par le changement climatique). Par exemple le potentiel d'impact sociale des fiches 1.1.3, 2.1.4, 3.2, 3.2.1, 4.2.3, 4.3.2, et d'adaptation de ces deux dernières.</li> <li>- Les moyens humains alloués plutôt faibles : que 0,2 ETP pour la cible 3.2...</li> <li>- Montrer la volonté de travailler avec citoyens et tissu associatif existant, sans prévoir des vrais moyens (financiers/matériels) pour permettre émergence et pérennité de leurs actions (bien plus que prêt de salles... oser la mutualisation/mécénat de compétences et soutien financier, particulièrement en trésorerie de démarrage).</li> <li>- Peu de prise de risque sur les sujets capitaux comme PAT et éducation/sensibilisation, qui restent très dépendants du bon vouloir des prochains équipes municipaux et éducation nationale.</li> </ul> <p>Reste l'espoir d'un évolution des consciences à tous, habitants de notre belle région.</p>
<p>SECHAUD Amélie 17/02/2020 20:30</p>	<p>Concernant la mise en place du PCAET, l'implication des habitants au travers de divers ateliers est extrêmement importante. Cependant la pertinence de proposer un questionnaire en ligne aux habitants entre juillet et septembre 2018, en pleine période de vacances reste à démontrer... Je pense sincèrement que plus de personnes se seraient mobilisées si la période était mieux choisie.</p> <p>Concernant les différents scénarii proposés, il n'y en a que 2, un dans lequel on ne fait rien (Tendancier) et un autre avec le PCAET (Territoire). Cela ne laisse aucune place à la discussion sur les différentes manières de mettre en place le PCAET. Il serait préférable d'ajouter plusieurs scénarii avec PCAET et des objectifs plus ambitieux.</p>

	<p>De manière générale, les objectifs régionaux ne sont vraiment pas ambitieux, même comparés aux objectifs nationaux. Comment est-ce possible d'avoir des objectifs aussi faibles ? "En termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (objectif de - 57 %, pour un objectif régional à 2030 de - 30 %) En termes, globalement, de réduction d'émissions de polluants atmosphériques" (rapport de présentation p. 32).</p> <p>Au niveau la qualité de l'air, le secteur du transport routier est le 2e émetteur de GES dans la région et la 2e source de polluants dans l'atmosphère. Il n'y a aucune vraie mesure mise en place pour améliorer la situation. Pour les pistes cyclables et les transports en commun il n'y a pas de chiffres locaux proposés, seulement nationaux. Il n'y a même aucun plan cyclable ! Nous sommes un territoire particulièrement sensible avec le lac, les zones humides et les Alpes. Nous devons faire mieux que la moyenne nationale. Surtout quand elle manque clairement d'ambition. Au niveau routier, les seules mesures envisagées reposent sur la bonne volonté des habitants (covoiturage) ou l'amélioration des véhicules. Rien pour réduire la voiture au contraire, avec le projet d'autoroute Machilly-Thonon on augmente de 12% les émissions de GES. Ce n'est plus de l'incohérence c'est clairement se moquer des habitants. On ne peut pas être plus loin de l'objectif "zéro artificialisation nette".</p> <p>Pour ce qui est du soutien aux meilleures pratiques agricoles, là encore aucune mesure concrète et pas la moindre mention de réduction (voire de suppression) de l'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides et autres polluants persistants qui se retrouvent, entre autres, dans les cours d'eau et le lac.</p> <p>Les mesures de suivi de la mise en œuvre du PCAET et de l'avancement des objectifs ne sont pas claires, comment allons-nous vérifier que la stratégie mise en place permet effectivement de s'approcher des objectifs ? Je ne vois pas vraiment de moyens concrets de vérifier si la stratégie nécessite des actions supplémentaires plus fortes et des corrections.</p> <p>Pour terminer, reprenons les recommandations de l'AE : L'Autorité environnementale recommande de présenter une stratégie propre au territoire de l'agglomération de Thonon issue du diagnostic et non pas seulement des objectifs climat, air, énergie, nationaux ou régionaux. Elle recommande d'évaluer l'impact des objectifs opérationnels et de montrer leur contribution aux objectifs stratégiques.</p>
<p>JACOB Yves  26 boulevard du général Dessaix  74200 Thonon-les-Bains  17/02/2020 21:57  <a href="mailto:yves.jacob.74@gmail.com">yves.jacob.74@gmail.com</a></p>	<p>Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.  <i>Pièce jointe en annexe 4</i></p>

<p>Anonyme 17/02/2020 23:07</p>	<p>Je ne comprends pas que les chiffres locaux vont de 2015 à 2030 mais sont comparés aux chiffres nationaux sur une période de 2005 à 2030. Ce n'est vraiment pas comparable ; comment bâtir une étude et en tirer des conclusions.</p> <p>Par ailleurs, il est dit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stock de carbone sur le territoire représente plus de 4 500 000 teqCO<sub>2</sub>, majoritairement stockées par les forêts.</li> </ul> <p>L'absorption annuelle est principalement due à l'accroissement de la forêt (95%). (p.52/141) et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A retenir, à population constante, il est possible de réduire de près de 60 % la consommation énergétique du transport routier en activant l'ensemble des leviers de sobriété, d'efficacité et d'alternative à la voiture individuelle (37/141)</li> <li>- L'accroissement de la population aura un impact limité en mettant en œuvre un aménagement du territoire visant à réduire les déplacements contraints et en développant massivement les solutions alternatives à la voiture individuelle.</li> </ul> <p>Mais dans les FAITS : il est prévu d'ajouter une autoroute dans le Chablais, de détruire plus de 170 hectares de forêts pouvant absorber le CO<sub>2</sub> et impacter des zones humides, morceler et réduire des zones agricoles.</p> <p>Où sont les zones de covoiturages, les parkings relais pour prendre le Lemman express ou covoiturer ?</p> <p>Les propositions : en termes de réduction des émissions de GES (objectif de -57%, pour un objectif régional à 2030 de -30%) donc l'objectif local n'est pas très ambitieux.</p> <p>Les problèmes sont connus mais les solutions proposées sont loin d'être à la hauteur des engagements.</p> <p>Dossier à suivre de près car c'est loin d'être une révolution.</p>
<p>MAIRE Adrien En qualité de conseiller en charge du Territoire Chablais à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc 17/02/2020 23:34 <a href="mailto:adrien.maire@smb.chambagri.fr">adrien.maire@smb.chambagri.fr</a></p>	<p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez dans le document ci-dessous, les remarques et contributions de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) concernant votre PCAET.</p> <p>Je vous remercie par avance de les prendre en considération et reste, bien entendu, à votre disposition pour toute information ou éclairage complémentaire.</p> <p>Bien cordialement</p>



## **Note justificative sur la prise en compte des observations du public par Thonon Agglomération**

Au total treize observations ont été formulées par le public lors de la consultation sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Les observations proviennent d'habitants du territoire (4 commentaires), d'une association (1 commentaire), d'organismes publics (4 commentaires) et de personnes anonymes ou non identifiées comme résidant sur le territoire (4 commentaires). Nous les remercions pour leurs contributions constructives permettant d'améliorer le projet de PCAET proposé. Ces observations ont porté sur la méthode d'élaboration et de suivi du PCAET, la mobilisation des acteurs du territoire, les ambitions du projet, l'aménagement du territoire, la pollution lumineuse, les transports, les enjeux de la filière forêt-bois et l'agriculture.

Dans l'ensemble, les observations du SIAC et particulièrement de France Nature Environnement, saluent dans leur propos la démarche qualitative et réaliste qui a été élaborée pour répondre aux enjeux climat, air, énergie auxquels le territoire doit faire face.

La présente note apporte des éléments de réponse sur les observations et propositions formulées.

### **Ambition du Plan Climat**

Quelques remarques ont regretté l'ambition du Plan Climat vis-à-vis des enjeux du changement climatique et le manque de lisibilité sur le dispositif de suivi.

Nous souhaitons rappeler ici que le PCAET a pour objectif d'apporter une réponse locale et concrète aux enjeux climatiques. La réglementation nationale place ainsi les collectivités locales au cœur de la transition énergétique. Toutefois, le PCAET doit également s'articuler avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration qui lui-même décline au niveau régional la loi pour la Transition énergétique pour la Croissance Verte (en particulier la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie) laquelle traduit les engagements de la France suite à l'Accord de Paris et aux scénarii du GIEC. Il paraît ainsi difficile à notre échelle de répondre de manière isolée à ces enjeux mondiaux en passant outre les engagements nationaux.

La stratégie énergétique du PCAET prévoit en effet une baisse de 54 % des consommations d'énergie tous secteurs d'activité confondus à l'horizon 2050 par rapport à 2015, objectif cohérent avec l'ambition de Territoire à Energie Positive. Mais au-delà du plan d'actions 2020-2026, c'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs.

C'est pourquoi l'agglomération a cherché à réinterroger l'ensemble de ses politiques publiques pour s'inscrire dans une démarche systémique à l'échelle du territoire.

### **Elaboration, suivi et animation du PCAET**

Les synthèses de la concertation du public, documents constitutifs du PCAET, retracent les moyens déployés par Thonon Agglomération pour associer le grand public tout au long de la démarche illustrant ainsi la forte volonté de l'agglomération de déployer une large démarche de concertation tout au long de la démarche.

En particulier, la détermination de la stratégie énergétique a été menée grâce à l'outil « Destination TEPOS » élaboré par le CLER, réseau des acteurs de la transition énergétique. Cette démarche qui a

amené plusieurs acteurs, élus, partenaires, services de l'agglomération, à fixer des objectifs chiffrés ambitieux mais également réalistes notamment dans le domaine résidentiel et celui des transports. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet de Thonon Agglomération avec les autres documents du projet de PCAET.

Le grand public continuera d'être associé et consulté tout au long de la mise en œuvre du PCAET, et ce afin de pérenniser l'appropriation de la transition écologique par les citoyens. Les différentes actions de l'axe 3 du plan d'actions « un territoire mobilisé » prévoit de mettre largement en dynamique l'ensemble des acteurs du territoire pour parvenir à l'atteinte des objectifs fixés. L'association des acteurs à la réflexion et la mise en œuvre opérationnelle des projets est inscrite à travers chacune des fiches actions thématiques parmi les partenaires à mobiliser.

Enfin, soulignons que Thonon Agglomération prévoit d'organiser des campagnes pédagogiques envers les écoles du territoire permettant ainsi de sensibiliser sur le long terme les élèves et indirectement les ménages sur la transition écologique.

Par ailleurs, la plupart des fiches actions disposent d'indicateurs permettant de suivre les 38 actions du PCAET, leurs impacts sur le territoire et de contrôler si la trajectoire est maintenue. Dans le cadre de ce plan climat évolutif, il est notamment envisageable de faire évoluer les indicateurs au fur et à mesure de l'évolution du projet. Le suivi des actions sera explicité régulièrement auprès du grand public pour maintenir l'appropriation du PCAET par la population et entretenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

### **Aménagement du territoire**

Des commentaires formulés par le public portent sur les questions d'aménagement du territoire et plus particulièrement d'artificialisation des sols, de végétation en zone urbaine et de qualité de l'air.

En premier lieu, il faut noter que la réglementation a prévu des articulations également avec les documents de planification à l'échelle locale en sus de la compatibilité avec le SRADDET, ceci afin de garantir progressivement la mise en cohérence des différents documents de planification sur le territoire. En particulier, le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), comme le Programme Local de l'Habitat (PLH) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent eux être compatibles avec le SCoT, le PLH et doit prendre en compte le PCAET.

Le PCAET n'a donc pas vocation à se substituer à ces différents documents de planification qui portent dans leur secteur les stratégies d'aménagement (SCoT et PLU) et d'habitat (PLH). Au contraire, tout au long de la démarche, Thonon Agglomération s'est attaché à ce que les enjeux climat, air, énergie et les objectifs du PCAET soient bien intégrés dans le prochain PLUi étendu aux 25 communes du territoire prochainement en élaboration, et ce afin d'accroître les ambitions locales en matière d'adaptation au changement climatique.

La fiche *action 2.1.2 (« Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain »)* du Plan Climat illustrent ce travail d'articulation entre les différents documents de planification, et compte notamment des dispositions en faveur de la réduction des îlots de chaleur urbains, de la limitation quant à l'exposition de la population aux polluants atmosphériques.

## Pollution lumineuse et sonore

Une seule remarque a porté sur le fait que les enjeux liés à la pollution devraient être mieux pris en compte dans le PCAET.

Consciente des enjeux liés à l'éclairage public, Thonon Agglomération a identifié à travers l'action 4.2.3 (« Déployer une stratégie lumière Thonon Agglomération cohérente avec la trame noire à l'échelle du Grand Genève ») de mettre en place un plan lumière principalement sur les ZAEi du territoire sur lesquelles elle est maître d'ouvrage. L'éclairage public étant une compétence communale, il s'agira de travailler en concertation avec les collectivités pour mettre en place des solutions afin de limiter la pollution lumineuse et préserver la biodiversité. Il est prévu que les actions soient menées en articulation avec les réflexions et projets menés à l'échelle du Grand Genève. A ce propos, il est important de souligner la mobilisation, certes perfectible, des communes du territoire à l'occasion de l'évènement « la nuit est belle ! » organisée en septembre 2019 à l'échelle du Grand Genève. Dans ce contexte, il sera important de voir quelle(s) suite(s) à donner à cet évènement de sensibilisation de grande ampleur.

La pertinence d'élaborer une trame noire spécifique au territoire de Thonon Agglomération sera étudiée au cours de la mise en œuvre du Plan Climat et pourra être envisagée à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours.

Concernant l'affichage publicitaire, le RLPi en cours d'élaboration permettra, une fois adopté, de :

- Resserrer les plages horaires d'éclairage nocturne de certains dispositifs ;
- Agir sur les modes d'éclairage des dispositifs lumineux types publicités, pré-enseignes et enseignes ;
- Limiter le nombre, réduire le format, voire interdire (dans certaines zones) les panneaux d'affichage numériques, etc.

L'intégration des enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques figure parmi les objectifs poursuivis par le RLPi, même s'il est important de noter que le Code de l'environnement, dont relève le contenu du RLPi, n'a pas encore évolué sur ces questions et n'offre pas beaucoup de leviers réglementaires. En tout état de cause la publicité demeure interdite hors agglomération et donc, dans des espaces à caractère de coupures d'urbanisation pouvant constituer des « corridors écologiques », terrestres ou aériens. Les enjeux portent donc potentiellement sur les entrées de ville et les zones d'activités, principalement.

Concernant la pollution sonore causée par le trafic aérien de l'aéroport de Genève et impactant certaines communes du territoire, notamment celles de la Presqu'île, il est important de rappeler que cette thématique dépasse largement les juridictions du territoire et du projet PCAET. Néanmoins, un dialogue à l'échelle du Grand Genève, dont Thonon Agglomération fait partie, est entamé quant à la limitation du trafic aérien et des discussions sont entamées à l'échelle du Grand Genève dont Thonon Agglomération fait partie.

## Agriculture

Plusieurs observations ont été formulées sur l'articulation des enjeux agricoles avec le PCAET.

Suite à la récente prise de compétence facultative sur l'agriculture, Thonon Agglomération a embauché un apprenti pour une durée d'une année, chargée de récolter des données relatives à l'agriculture et

l'alimentation sur le territoire permettant d'établir un pré diagnostic alimentaire territorial. Ce travail permettra d'établir une meilleure « cartographie » alimentaire, d'identifier les enjeux et de développer une stratégie en appui au développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire.

Suite à la récente prise de compétence, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'inscrit dans une stratégie globale de préservation et de dynamisation du tissu agricole local, et à ce titre vise à répondre aux attentes du territoire en matière d'autonomie alimentaire durable, saine et économiquement accessible. A ce propos, l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques passera inévitablement par la préservation et la gestion pérenne de la ressource en eau qui occupera immanquablement une place majeure dans la réflexion et la concertation.

La thématique de l'agriculture et de l'alimentation émanant des résultats de la concertation initiée tout au long de l'élaboration du PCAET, son inscription à travers trois fiches actions, témoigne d'un réel engagement de la collectivité et d'une volonté de mener la réflexion en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'opportunité du PCAET a donc été saisie pour traiter de cette thématique.

Une attention toute particulière sera apportée à la fonction vivrière de l'agriculture. Le développement de la méthanisation sur le territoire de Thonon Agglomération doit être réalisé en associant largement les agriculteurs dans une logique de projet par et pour le territoire.

Les demandes de précisions et d'ajouts formulées par l'expertise de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont été prises en considération et intégrées au document qui a fait l'objet d'un complément.

### **Filière forêt-bois**

Plusieurs observations ont été formulées en lien avec les enjeux de la filière forêt-bois locale.

Les actions en lien avec la filière forêt-bois s'inscrivent dans une stratégie globale de valorisation de la ressource forestière locale à travers le bois énergie et le bois d'œuvre, et à ce titre entendent tenir compte des différentes fonctions remplies par la forêt en adoptant une approche systémique. Le besoin de structurer la filière pour ensuite pouvoir la dynamiser tout en exploitant la ressource de manière pérenne est un challenge préalable auquel les différents acteurs du territoire doivent répondre. Thonon Agglomération prévoit de mettre à jour la précédente charte forestière établie en 2009 pour qu'elle devienne un véritable outil d'animation sur le territoire. Pour s'en donner les moyens, la collectivité envisage prochainement le recrutement d'un chargé de mission d'animation de la filière forêt-bois sur le territoire.

Les demandes de précisions et d'ajouts formulées par l'expertise du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et du Centre Régional de la Propriété Forestières (CRPF), notamment relatives à la non-pertinence d'un indicateur proposé dans le rapport d'évaluation environnementale, ont été prises en considération et intégrées au document qui a fait l'objet d'un complément.

La pertinence d'ajouter de nouvelles fiches actions en lien avec la « mise en place d'une sylviculture dynamique et durable », tenant compte des enjeux climatiques et la « promotion de la construction en bois local » sera étudiée à l'occasion de la mise en œuvre du Plan Climat et de son évaluation à mi-parcours. Même si la filière forêt-bois a principalement été abordée sous l'angle du bois énergie, les

axes de travail relevés précédemment trouvent déjà partiellement leur place dans la fiche action globale 1.5.3 (« *Faire émerger et structurer des filières EnR, notamment le bois énergie* »), qui valorise notamment les projets en la matière portés par le SIAC. Bien qu'il ne fasse pas jusque-là l'objet d'une fiche action à part entière, la construction en bois labélisé local (Bois Qualité Savoie, Bois des Alpes) sera systématiquement envisagée pour les projets concernant le patrimoine de la collectivité. Sa promotion auprès des communes du territoire fera également l'objet d'une attention toute particulière.

La filière forêt-bois fait l'objet d'une fiche action globale à travers lesquels les différentes fonctions remplies par la forêt seront évidemment traitées selon une approche systémique respectant l'usage du bois en cascade comme cité en observation. L'objectif n'étant pas de développer le bois-énergie au détriment des nombreux services rendus par le milieu forestier ni des usages que l'on en fait.

Consciente des enjeux, Thonon Agglomération associera naturellement l'ensemble des partenaires identifiés au moment de la mise en œuvre opérationnelle des actions sur la filière forêt-bois.

## Transports

En ce qui concerne les transports et mobilités, le PCAET s'est appuyé sur le schéma de mobilité très récemment approuvé par le Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 de Thonon Agglomération (*fiche action 1.4.2 « Etablir un schéma directeur des transports en commun renforçant la multimodalité »*). En effet, le schéma de mobilité déploie d'ores et déjà une stratégie de réduction de la part modale de la voiture jusqu'en 2035, c'est pourquoi le CAET retranscrit essentiellement ce schéma dans l'action 1.4.2 en complément des autres actions mobilité.

Le projet de nouvelle liaison autoroutière Machilly – Thonon-les-Bains s'inscrit dans une stratégie globale de désenclavement du Chablais, et à ce titre ne vise pas à apporter une réponse aux déplacements internes, mais aux déplacements d'échanges avec les territoires voisins, c'est-à-dire ceux des déplacements qui ont une origine ou une destination extérieure au territoire.

Concernant les déplacements internes (origine et destination internes au territoire), dont il convient de rappeler qu'ils représentent 75% de l'ensemble des déplacements de notre territoire, il a été décidé par le conseil de l'agglomération, lors de sa séance du 29 janvier 2020, de déployer un nouveau réseau de transport collectif fin 2021. Ce nouveau réseau permettra une desserte efficace de toutes les communes de et vers Thonon-les-Bains, ainsi qu'un rabattement de toutes les communes sur l'un des deux axes structurants que constituent la RD 903 et la RD 1005. Ce nouveau réseau se traduira par une croissance de 35% du service à la population (avec comme unité les kilomètres commerciaux). Concernant cette catégorie de déplacements, il est logique d'exclure toute nouvelle infrastructure routière.

En revanche, les réponses aux demandes de déplacements d'échanges ne peuvent exclure toute nouvelle infrastructure. Tout d'abord, pour capter le trafic poids lourds de l'ordre de 2 000 véhicules en moyenne par jour en cumulant le trafic sur la RD 903 et celui sur la RD 1005. Ensuite pour capter les déplacements des voitures pour lesquels aucune solution alternative crédible n'existe. A ce titre, près de 5 500 déplacements d'échange jour ont une origine ou une destination autre que la Suisse, Annemasse agglomération ou le Pays d'Evian, ce trafic ne comprenant pas les déplacements de transit ou externes.

Cette nouvelle liaison autoroutière n'a donc pas pour effet de créer de nouveaux déplacements, mais a pour objet de permettre un report du trafic existant et ainsi pacifier les axes saturés (RD 903 et RD

1005) notamment au niveau des traversées de villages. D'ailleurs, cette nouvelle infrastructure s'accompagne de mesures fortes de réduction de capacité sur ces axes, notamment sur la RD 1005 dans le cadre du projet de BHNS.

Les déplacements ne sont pas générés par les infrastructures mais par les habitants, à raison de 4,2 par personne et par jour.